

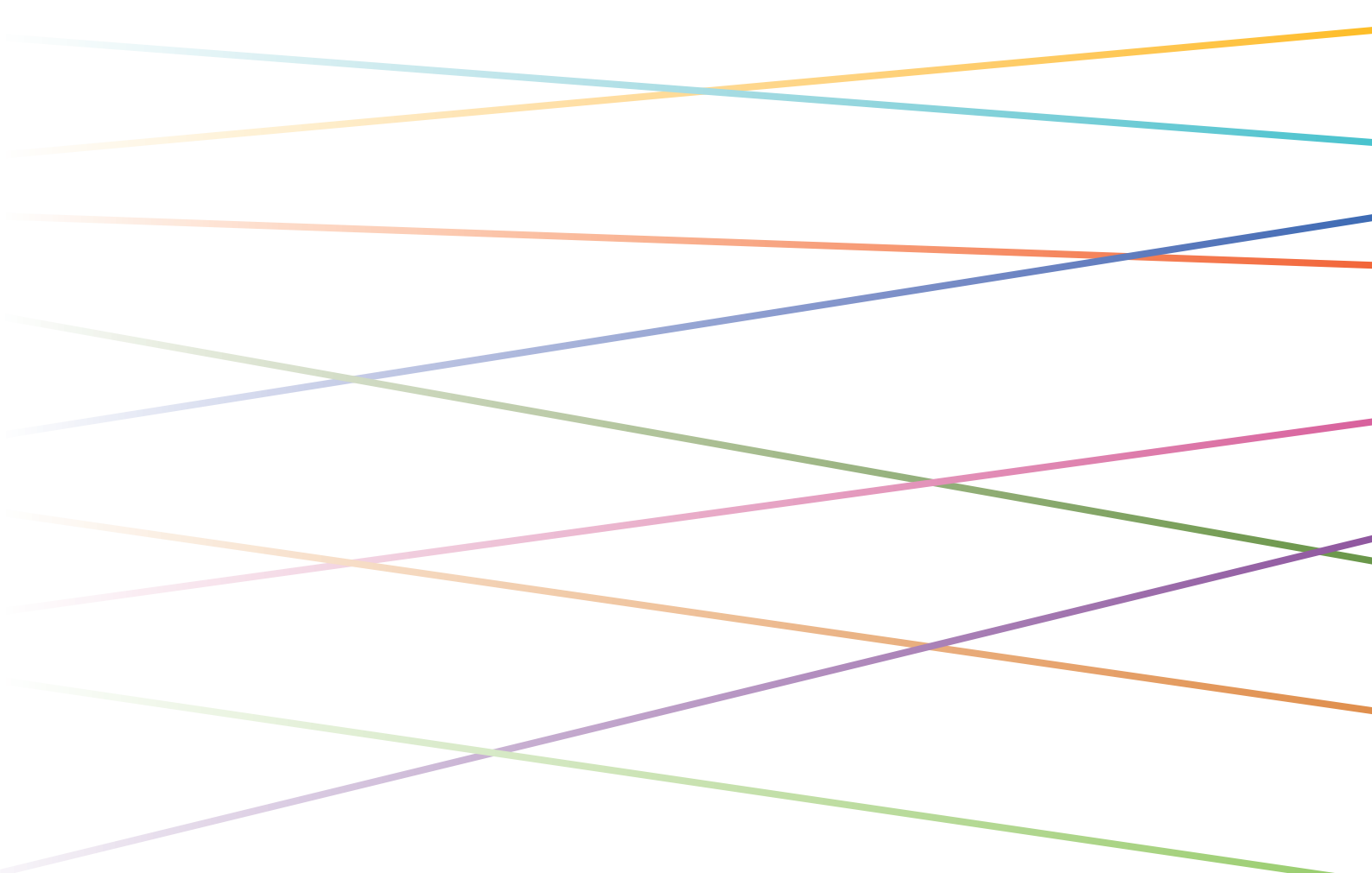


Organisation
internationale
du Travail



Département des politiques sectorielles

Faits marquants 2018–19



DÉPARTEMENT DES POLITIQUES SECTORIELLES

Faits marquants 2018–19

Copyright © Organisation internationale du Travail 2019

Première édition 2019

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Département des politiques sectorielles: Faits marquants 2018-19 / Bureau international du Travail (BIT), Département des politiques sectorielles, 2019.

ISBN 978-92-2-031531-6 (print)
ISSN 978-92-2-031532-3 (web pdf)

Egalement disponible en anglais: Sectoral Policies Department: 2018-19 Highlights ISBN 978-92-2-031523-1 (print) / ISSN 978-92-2-031524-8 (web pdf), Geneva, 2019; *et en espagnol:* Departamento de Políticas Sectoriales: 2018-19 Hechos sobresalientes ISBN 978-92-2-031533-0 (print) / ISBN 978-92-2-031534-7 (web pdf)

13.01.3

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Imprimé en Suisse

Cette publication a été réalisée par le Service de production,
impression et distribution des documents et publications
(PRODOC) du BIT.

*Création graphique, conception typographique, mise en pages, préparation
de manuscrits, lecture et correction d'épreuves, impression, édition
électronique et distribution.*

*PRODOC veille à utiliser du papier provenant de forêts gérées d'une façon
qui est respectueuse de l'environnement et socialement responsable.*

Code: CPG-REPRO

Faits marquants SECTOR 2018-19

INTRODUCTION	01
LES PRIORITÉS DE L'OIT ET SES ACTIVITÉS SECTORIELLES	02
LA DÉCLARATION DU CENTENAIRE DE L'OIT POUR L'AVENIR DU TRAVAIL	03
LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030	04
LA PROMOTION DES CONVENTIONS SECTORIELLES	05
L'ÉCONOMIE RURALE	07
LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES	09
UNE TRANSITION JUSTE VERS LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	10
LES SECTEURS EN UN COUP D'ŒIL	11
AGRICULTURE ET AUTRES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE RURALE	14
FORESTERIE, BOIS, PÂTE ET PAPIER	17
HÔTELLERIE; RESTAURATION ET TOURISME	18
SECTEUR MINIER	19
INDUSTRIES CHIMIQUES	20
INDUSTRIE DU MATÉRIEL DE TRANSPORT	21
INDUSTRIES MÉCANIQUES ET ÉLECTRONIQUES	22
TEXTILES; VÊTEMENTS; CUIR; CHAUSSURES	23
TRANSPORT MARITIME; ACTIVITÉS PORTUAIRES; PÊCHE; TRANSPORTS INTÉRIEURS PAR VOIES D'EAU	25
TRANSPORT (Y COMPRIS AVIATION CIVILE, TRANSPORT FERROVIAIRE ET TRANSPORT ROUTIER)	28
ÉDUCATION	30

SERVICES DE SANTÉ	32
SERVICES PUBLICS	34
SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION	35
SERVICES FINANCIERS ET PROFESSIONNELS	36
MÉDIAS; CULTURE; ARTS GRAPHIQUES	37
ANNEXE I. RÉUNIONS MONDIALES: REPRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE ET RÉPARTITION PAR GENRE, EN 2018-19	39
ANNEXE II. RÉUNIONS RÉGIONALES ET NATIONALES	41

Introduction

Depuis sa création en 1919, l'Organisation internationale du Travail (OIT) promeut la justice sociale et le travail décent. Au cours de ses cent années d'existence, l'OIT a adopté toute une série de normes et d'outils visant la quasi-totalité de l'activité économique – de l'agriculture à l'industrie manufacturière, des services publics au transport maritime. Cette action a été menée de concert avec les gouvernements et les organisations sectorielles d'employeurs et de travailleurs, invitant ces acteurs socio-économiques majeurs à dialoguer et veillant à ce que les normes internationales du travail se concrétisent dans certains secteurs et types d'activités.

Comme l'OIT regarde vers l'avenir, son action dans des secteurs spécifiques est plus décisive que jamais. La technologie, les changements climatiques et les préoccupations relatives à la pérennité environnementale, à l'évolution démographique et à la mondialisation affecteront chaque secteur de manière profondément différente. Certains secteurs prendront leur essor tandis que d'autres seront sur le déclin, mais tous seront confrontés à des bouleversements radicaux dans l'organisation du travail. D'où la nécessité pour les gouvernements, les employeurs et les travailleurs d'élaborer diverses mesures afin de relever les défis et de saisir les opportunités de façonner un avenir du travail adapté à chacun. L'OIT doit renforcer son approche sectorielle de l'avenir du travail si elle veut s'assurer que l'Organisation agit avec un maximum de stratégie, de ponctualité et d'efficacité pour faire du travail décent une réalité tangible.

Les activités sectorielles de l'OIT sont aussi de première importance pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

La concrétisation d'ODD tels que l'éradication de la pauvreté, la santé et le bien-être, l'éducation de qualité, une énergie abordable et propre, le travail décent et la croissance économique, l'industrie, l'innovation et les infrastructures, exigera des gouvernements, des employeurs et des travailleurs qu'ils fassent preuve de fermeté. Il sera en outre indispensable de disposer d'institutions solides pour assurer la gouvernance. Il ne saurait y avoir de soins de santé de qualité sans le concours des professionnels de la santé; pas plus qu'il ne saurait y avoir d'énergie propre sans entreprises viables pour la produire.

Au niveau des pays, l'approche sectorielle permet aux ministères, aux employeurs et aux travailleurs concernés de participer à des échanges de vues sur les ODD et de veiller à ce qu'ils puissent être réalisés de manière à promouvoir les possibilités de travail décent. À cet égard, nous sommes reconnaissants à nos partenaires de développement pour la générosité et la nature stratégique de leurs contributions.

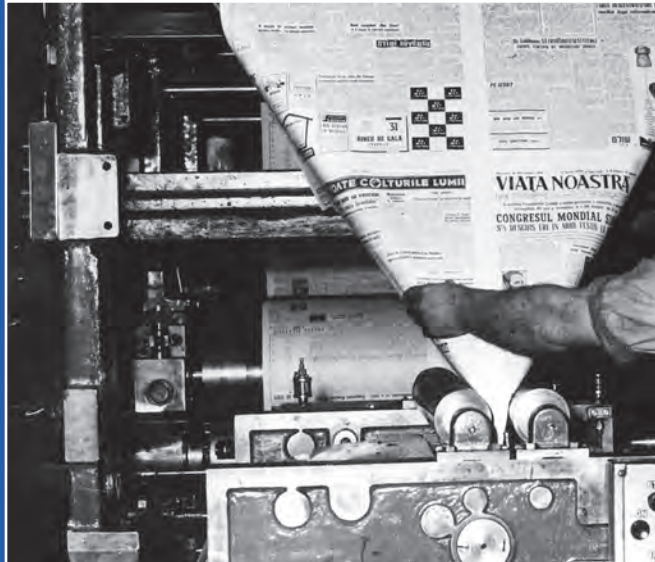
Les pages qui suivent donnent un aperçu du programme sectoriel de l'OIT et de l'action accomplie par le Département des politiques sectorielles (SECTOR) tout au long de l'exercice biennal 2018-19. Rien n'aurait été possible sans les efforts concertés des mandants de l'OIT dans des secteurs économiques et sociaux spécifiques. Leurs efforts inlassables continuent de nous inspirer et nous offre l'espoir d'un avenir meilleur au moment où l'OIT entame son deuxième siècle d'existence.

Alette van Leur

Directrice

Département des politiques sectorielles

Les priorités de l'OIT et ses activités sectorielles





La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail

La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail a été adoptée en juin 2019 lors de la 108ème session de la Conférence internationale du Travail 2019, qui célébrait les 100 ans de l'Organisation. C'est une déclaration succincte mais décisive qui examine les principaux enjeux et perspectives de l'avenir du travail au 21ème siècle. Elle donne des éléments d'orientation aux 187 Etats Membres de l'OIT et à ses mandants sectoriels et offre un cadre de coopération à d'autres organisations multilatérales.

La Déclaration réaffirme avec force la mission de justice sociale incombant à l'OIT ainsi que le rôle essentiel du dialogue social et des normes internationales du travail. Le principe directeur qui la sous-tend consiste à centrer l'avenir du travail sur l'humain, à placer les personnes et leur travail au coeur des politiques économiques, sociales et environnementales et des pratiques commerciales. En outre, investir dans les emplois, les compétences et la protection sociale. Cela signifie soutenir l'égalité de genre. Cela veut dire aussi investir dans les institutions du marché du travail de sorte que les salaires soient suffisants, la durée du travail limitée, et que soient garantis la sécurité et la santé ainsi que les droits et principes fondamentaux au travail. Enfin, cela veut dire adopter des politiques de nature à promouvoir un environnement propice aux entreprises durables, à la croissance économique et au travail décent pour tous.

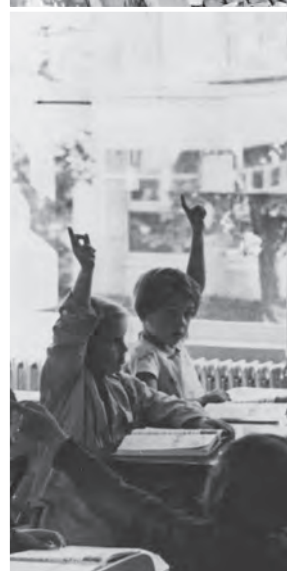
Dans la publication intitulée *Back to the Future: Challenges and Opportunities for the Future of Work addressed in ILO Sectoral Meetings since 2010*, le Département des politiques sectorielles cartographie, analyse et résume les outils de connaissance et les conclusions les mieux à même de promouvoir un avenir du travail plus prometteur dans certains secteurs. En 2018-19, SECTOR a aussi publié des études sur l'avenir du travail dans les services de santé; les industries chimique et pharmaceutique; les secteurs du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure; ainsi que dans le secteur du thé. Ces documents ont aidé les mandants à se faire une meilleure idée de la manière dont les mutations profondes et rapides intervenant dans le monde du travail allaient toucher ces secteurs.

Désireux d'aborder les défis et perspectives qui attendaient certains secteurs économiques et sociaux en particulier, les organes consultatifs sectoriels se sont réunis en janvier 2019 et recommandé que les réunions sectorielles mondiales de 2020 se concentrent sur l'avenir du travail. Les mandants sectoriels auront ainsi le loisir de donner vie à la Déclaration du centenaire et de contribuer à réaliser ses objectifs.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Programme 2030 englobe les trois dimensions du développement durable: économique, sociale et environnementale. Il comprend 17 ODD qui ciblent l'humanité, la planète et la prospérité partagée, offrant aux états membres et à la communauté internationale un cadre pour s'atteler aux nombreux défis que doit relever l'humanité, y compris dans le monde du travail. L'importance du travail décent pour atteindre le développement durable est mis en évidence par l'Objectif 8, lequel vise à «promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous».

Les travaux de SECTOR sont en adéquation avec les 17 ODD. Le Département des politiques sectorielles collabore avec bon nombre d'organismes des Nations Unies en vue de garantir de bonnes conditions de travail aux travailleurs et un climat propice aux employeurs, lesquels doivent in fine œuvrer de concert pour atteindre les cibles des ODD. Par exemple, l'ODD 2, qui vise à «éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable», vaut pour l'agriculture, les plantations et l'économie rurale dans son ensemble. La cible 6 de l'ODD 3, qui vise à réduire le nombre d'accidents de la route, vaut pour le secteur des transports. La cible 3.c renvoie au personnel de santé, qui est le point de mire du programme conjoint OIT-OCDE-OMS intitulé «S'engager pour la santé». La cible 4.c a trait, quant à elle, aux enseignants, lesquels font l'objet d'une coopération de longue date entre l'OIT et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En application de l'ODD 6, visant à garantir l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, SECTOR s'intéresse à l'eau et aux emplois, notamment en contribuant aux travaux de l'ONU-Eau. Dans le cadre des objectifs 9 et 16, SECTOR a entamé un partenariat avec l'Union postale universelle (UPU) pour promouvoir le travail décent dans le secteur postal tout en assurant des institutions inclusives et transparentes. L'action du Département dans les secteurs des transports maritimes et de la pêche contribue à l'ONU-Océans ainsi qu'à l'ODD 14 – qui vise à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Le secteur des transports est aussi en rapport avec l'ODD 11, cible 2, s'efforçant d'offrir un accès universel à des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables. Dans les secteurs de la fabrication des matériels de transport, de l'électronique et du textile, l'OIT s'emploie, avec le concours d'autres organismes des Nations Unies, à poser les jalons d'une économie circulaire en vue de pouvoir réaliser l'ODD 12, lequel vise à établir des modes de consommation et de production durables.





La promotion des Conventions sectorielles

La toute première norme de l'OIT, la convention (n° 1) sur la durée du travail (industrie), 1919 a été formulée et adoptée dans le but d'améliorer les conditions de travail en vigueur dans certains secteurs économiques. Peu après, l'OIT a élaboré des normes internationales du travail visant expressément les travailleurs agricoles et les gens de mer, prenant note de la situation particulière de ces travailleurs, et a ensuite étendu la portée des instruments afin qu'ils s'appliquent à d'autres secteurs. Aujourd'hui, les conventions sectorielles de l'OIT comprennent notamment les instruments ci-après:

- Convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977
- Convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978
- Convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988
- Convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995
- Convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001
- Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)
- Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007.

Le Département des politiques sectorielles a, de plus, collaboré avec d'autres organisations internationales en vue de mettre au point des normes reposant sur les principes qui sous-tendent les normes internationales du travail dans des secteurs comme la culture et l'éducation.

SECTOR œuvre étroitement avec le Département des normes internationales du travail (NORMES) en vue de promouvoir et d'appuyer la ratification et l'application effective des normes internationales du travail, tout en portant une attention particulière à celles de nature sectorielle. SECTOR a, par exemple, lancé une campagne promotionnelle visant à mieux faire connaître les dispositions de la convention (n°188) sur le travail dans la pêche, 2007, et à inviter davantage d'Etats Membres à la ratifier. En 2018-19, la Namibie, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Portugal, le Sénégal et la Thaïlande se sont engagés à assurer aux pêcheurs des conditions de vie et de travail acceptables à bord des navires, et ce en ratifiant la Convention.

Une assistance ciblée est en outre fournie au niveau des pays afin de leur permettre de ratifier et d'appliquer de manière effective l'ensemble de ces conventions sectorielles. En 2018-19, SECTOR a ainsi prêté son concours technique à l'Afrique du Sud, à Madagascar, au Monténégro, au Panama et aux Seychelles pour que ces Etats Membres puissent ratifier et mettre en œuvre la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978.

Soucieuse d'accompagner l'application effective des normes internationales du travail et d'améliorer les conditions de travail au niveau sectoriel, l'OIT a conçu, traduit et diffusé un vaste corpus d'outils sectoriels comprenant des recueils de directives pratiques (par exemple, l'agriculture, le fer et l'acier, les métaux non ferreux, l'exploitation minière souterraine, la violence au travail dans le secteur des services); des principes directeurs ou directives (à savoir: l'éducation de la petite enfance, la foresterie, l'inspection du contrôle du pavillon et de l'état portuaire pour les navires et les bateaux de pêche,

la sécurité et la santé maritimes, l'examen médical des gens de mer, le tourisme, la formation des cuisiniers de navire, la formation dans les ports, les principes directeurs conjoints OMS-OIT-ONUSIDA sur l'accès des agents de santé à la prévention du VIH et de la tuberculose, aux traitements, aux soins et aux services de soutien); ainsi que plusieurs manuels et outils. En 2018-19, le BIT a publié une version révisée du *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction et de la réparation navale*, une version révisée du *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert*, une version révisée du *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les ports* et de nouvelles *Directives sur le travail décent dans les services publics d'urgence*.

Afin de veiller à ce que l'Organisation dispose d'un ensemble de normes internationales du travail qui soit solide, clairement défini et à jour, lui permettant de répondre aux mutations du monde du travail, le Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (SRM TWG) a été créé en 2015. En 2018-19, SECTOR a fourni à NORMES des informations sur l'exploitation minière et la construction qui ont facilité l'examen par le SRM TWG des instruments relatifs à la santé et à la sécurité au travail dans ces secteurs. SECTOR a également contribué à deux lots d'outils d'appui en ligne fournissant des rudiments d'assistance technique et des renseignements de base aux Etats Membres qui envisagent de ratifier les Conventions n° 167 (Construction) et 176 (Secteur minier).

L'une des réunions sectorielles au cours de la prochaine biennale 2020-21 sera consacrée à la révision du Code de pratique sur la sécurité et la santé dans la construction (1992).





L'économie rurale

L'économie rurale a des atouts non négligeables pour créer des emplois et concourir tant au développement durable qu'à la croissance économique. Elle représente une part importante de l'emploi et de la production dans bien des pays en développement; or, elle se caractérise en général par un grave déficit de travail décent et par la pauvreté, englobant près de 80 pour cent des plus démunis dans le monde.

En 2018-19, SECTOR a coordonné la mise en œuvre du résultat stratégique 5: Le travail décent dans l'économie rurale, un des dix résultats stratégiques du programme et budget de l'OIT. À ce titre, SECTOR prêtant son concours aux mandants tripartites désireux d'élaborer des politiques, des stratégies et des programmes susceptibles d'accroître les possibilités d'emploi productif et le travail décent dans l'économie rurale.

L'appui était toujours focalisé sur le renforcement de la capacité des mandants à s'investir dans l'élaboration de politiques et la prise de décisions. La deuxième édition de l'Académie du développement rural de l'Égypte s'est tenue en février 2019 et misait sur l'emploi des jeunes, tandis que la troisième Académie du développement rural au niveau mondial a eu lieu à Turin, en décembre 2019. Cette action a été consacrée à l'avenir du travail dans l'économie rurale et a contribué à renforcer la base de connaissances et la mise au point d'outils devant aider les mandants à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes.

En 2018-19, les notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale de l'OIT ont été actualisées par l'ajout de notes sur les jeunes, les migrations et l'eau, et de versions révisées portant sur la foresterie et sur une transition

juste vers une durabilité environnementale. En outre, les synergies ont été confortées avec les organisations régionales et internationales et SECTOR a coordonné les feuilles de route relatives à la collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La promotion d'égalité de genre et de l'autonomisation économique des femmes figuraient en bonne place dans les activités du Département ayant trait à l'économie rurale (voir Encadré). A l'occasion de la Journée internationale des femmes, SECTOR a participé à une manifestation spécialement dédiée aux femmes rurales au travail – ainsi qu'à la rédaction d'une note d'information. Le Département a par ailleurs pris part aux travaux de la Commission de la condition de la femme (ONU), qui a consacré sa session 2018 aux femmes rurales. Tous les projets de SECTOR comprennent des éléments sur l'intégration des femmes et leur apportent un soutien spécifique. L'Académie rurale susmentionnée a aussi organisé une session portant expressément sur la question du genre dans l'économie rurale, tandis que d'autres événements de renforcement des capacités attachaient une attention particulière à cette question.

Encadré: L'autonomisation économique des femmes et l'égalité de genre dans les activités sectorielles de l'Organisation internationale du Travail

Comme elle représente un élément intersectoriel déterminant pour l'OIT, la notion d'autonomisation économique des femmes et d'égalité de genre a été intégrée dans l'ensemble des activités de renforcement des capacités de SECTOR et interventions au niveau national. Tous les projets de SECTOR comprennent des éléments sur l'intégration des femmes et leur apportent un soutien spécifique.



Les chaînes d'approvisionnement mondiales

Les travaux de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales s'inspirent de son programme d'action 2017-21, en commençant par la production de connaissances et le renforcement des capacités. Pour donner suite à l'appel à concevoir des approches globales d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement, lancé dans le programme d'action, trois groupes de travail ont été constitués, chacun axé sur des secteurs spécifiques, à savoir: le textile, les mines et l'électronique. SECTOR a contribué à la mise en place et au fonctionnement de ces groupes de travail en vue d'améliorer la coordination en matière de conception et de prestation de services, d'accroître l'impact et l'efficacité des programmes d'assistance technique et de transposer les programmes actuels de développement pour la coopération au sein d'un cadre stratégique intégré.

Grâce au soutien des gouvernements Flamand (Belgique), du Japon, des Pays-Bas, et de la République de Corée, SECTOR a aussi mis en œuvre des projets de coopération pour le développement portant sur les chaînes d'approvisionnement mondiales dans l'économie rurale, l'industrie électronique, le secteur portuaire et celui des pierres naturelles. L'objectif consiste à renforcer la capacité des mandants de l'OIT à saisir les occasions de remédier aux déficits de travail décent sur certaines chaînes d'approvisionnement.

Les *Principes directeurs sur la promotion du travail décent et de la sécurité routière dans le secteur des transports*, lesquels ont été adoptés en septembre 2019 par une réunion d'experts, sont le premier outil de l'Organisation qui incorpore dans son champ d'application les responsabilités incombant aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Ces principes recommandaient de réglementer la chaîne de responsabilité pour l'entreprise et les parties contractantes, sans préjudice de la relation de travail.

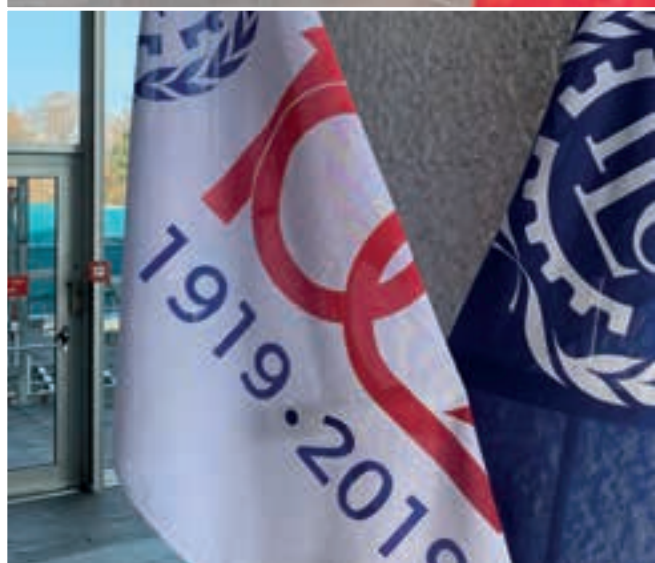
Le Département a en outre publié un document de travail intitulé *International Framework Agreements in the food retail, garment and chemical sectors – Lessons learned from three case studies*. Le Gouvernement des Pays-Bas a soutenu la production de ce document, qui a été présenté lors d'une réunion tripartite qui s'est tenue à La Haye, le 8 Octobre 2018. Les conclusions tirées de ce document de travail ont alimenté le rapport sur Le dialogue social et le tripartisme, que le Directeur général a soumis à la 107ème session de la Conférence internationale du Travail, en 2018, et à la Réunion tripartite d'experts sur le dialogue social transnational qui s'est tenue à Genève, du 12 au 15 février 2019.

Une transition juste vers la durabilité environnementale

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur le climat ont inspiré de nouvelles politiques et mesures destinées à prendre en compte les changements climatiques et à promouvoir la pérennité environnementale dans des secteurs et des industries spécifiques. Les conseils et l'assistance technique que prodigue SECTOR en la matière se fondent sur les *Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* (2015), lesquels reconnaissent que les politiques industrielles et sectorielles ont un rôle décisif à jouer pour rendre le monde du travail plus vert et plus inclusif.

En 2019, le Département des politiques sectorielles a organisé deux réunions – le Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans la gestion des déchets électriques et électroniques et la Réunion sectorielle sur la promotion du travail décent et de la sécurité et de la santé dans la foresterie – dont les conclusions proposaient des recommandations pour assurer une transition juste vers une production durable et la création de travail décent et productif. Par ailleurs, SECTOR soutient activement des initiatives interinstitutionnelles telles que l'Alliance des Nations Unies pour une mode durable et la Coalition des Nations Unies contre les déchets électroniques afin de promouvoir le travail décent dans l'économie circulaire.

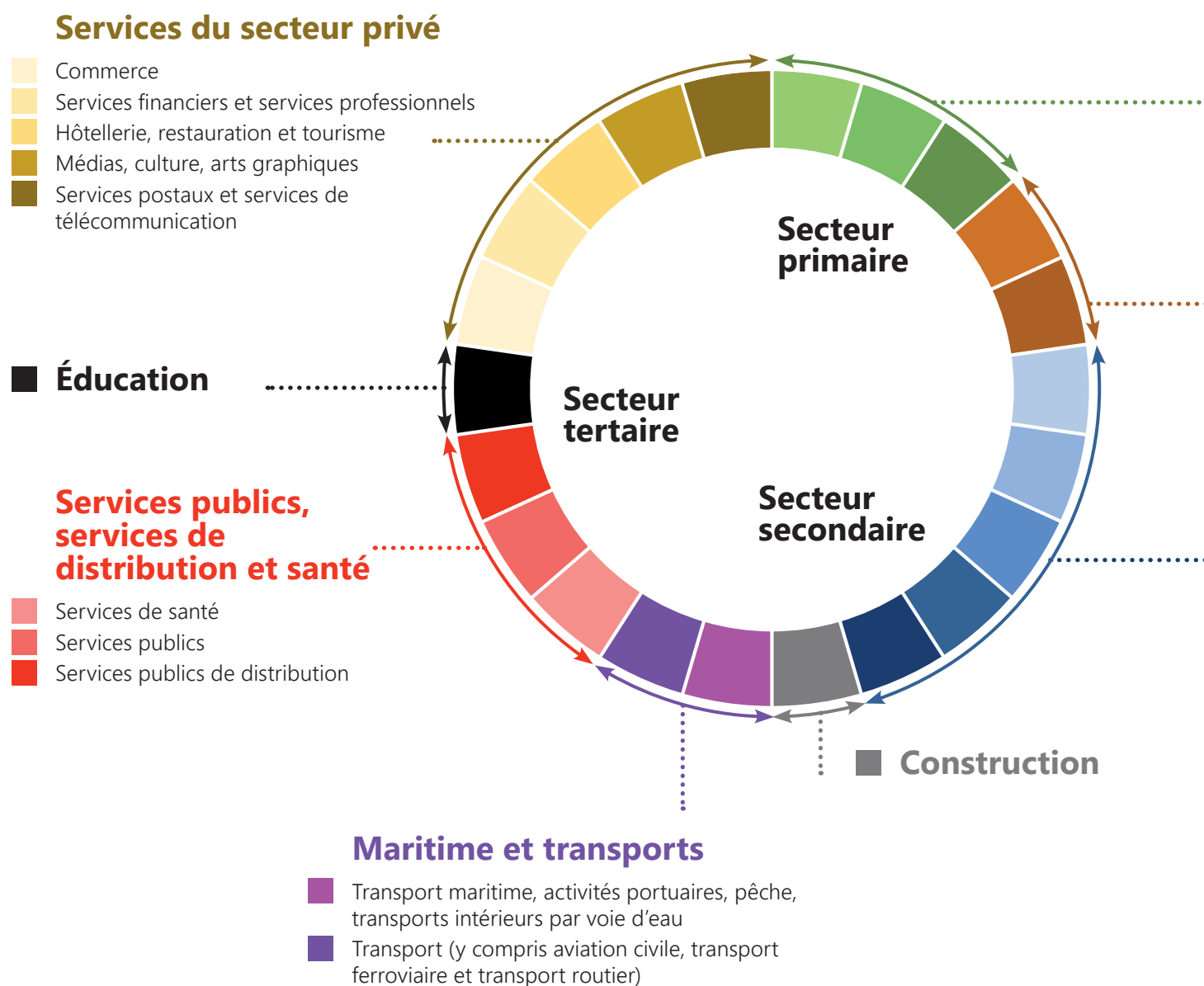
En collaboration avec le Programme pour les emplois verts de l'OIT, SECTOR a hébergé le lancement de la plateforme de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et les emplois (IRENA), laquelle vise à encourager les actions concertées dans le but de parvenir à une transition énergétique florissante et juste pour tous. Si la transition vers une économie verte est bien gérée, le monde du travail a tout à y gagner au regard de l'emploi total, des améliorations dans la qualité des emplois et de l'accroissement des revenus dans les secteurs concernés.



Les secteurs en un coup d'œil



L'OIT s'attèle aux perspectives de travail décent et à ses défis dans 22 secteurs économiques et sociaux répartis en huit groupes, allant de l'agriculture et de l'extraction des matières premières à l'industrie manufacturière et aux services.



Agriculture, produits alimentaires et foresterie

-
- Agriculture, plantations, autres secteurs ruraux
- Produits alimentaires, boissons, tabac
- Foresterie, bois, pâte à papier et papier

Énergie et mines

-
- Industrie minière
- Production de pétrole et de gaz, raffinage du pétrole

Secteur manufacturier

-
- Production de métaux de base
- Industries chimiques
- Industries mécaniques et électroniques
- Fabrication du matériel de transport
- Textiles, vêtements, cuir, chaussures

En collaboration avec ses mandants et partenaires, l'OIT promeut le travail décent dans ces secteurs grâce aux moyens d'action ci-après:

- Établir un consensus entre les mandants tripartites autour des politiques et des pratiques sectorielles spécifiques moyennant des réunions sectorielles mondiales et régionales;
- Promouvoir la ratification et l'application effective des conventions et des recommandations sectorielles ainsi que des recueils de directives, principes directeurs et outils spécifiques (voir l'encadré ci-dessus);
- Élaborer et diffuser des connaissances et des informations relatives aux tendances économiques et aux défis à relever en matière d'emploi pour un secteur ou une branche industrielle spécifique;
- Fournir des avis stratégiques, renforcer les capacités et mettre en œuvre des projets de coopération pour le développement;
- Encourager la cohérence des politiques sur des questions sectorielles essentielles via des partenariats stratégiques conclus avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi que d'autres organisations multilatérales et parties prenantes.

Les pages qui suivent donnent un aperçu des actions menées par l'OIT en 2018-19 et des résultats obtenus dans quelques secteurs économiques et sociaux. Cet aperçu privilégie les secteurs où les travaux ont dépassé le stade du suivi des progrès accomplis et du maintien des relations avec les mandants et les principaux partenaires sectoriels.

Agriculture et autres secteurs de l'économie rurale

Si l'on veut mettre en place des systèmes alimentaires pérennes et réaliser les ODD, il faut impérativement relever les défis que pose le travail décent, améliorer la productivité, les revenus et faciliter l'accès à des emplois de qualité dans l'économie rurale. Le secteur agricole emploie un milliard d'êtres humains, près du tiers de la main-d'œuvre mondiale. C'est aussi le secteur où l'emploi informel prédomine. Bien que sa part dans l'emploi total ait reculé, passant d'environ 40,2 pour cent à 28,1 pour cent au cours des deux dernières décennies, l'agriculture reste le fondement de l'économie dans bien des pays les moins avancés. Elle représente 63 pour cent de l'emploi dans la totalité de ces pays et contribue à plus de la moitié du PIB dans certains d'entre eux.

ÉTABLISSEMENT D'UN CONSENSUS

Une Réunion technique chargée de promouvoir un échange de vues sur la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie intégrée visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac s'est tenue à Kampala, Ouganda, du 3 au 5 juillet 2019. Le débat s'est articulé autour des trois piliers du projet de stratégie intégrée, à savoir: (1) promouvoir un cadre d'action propice au travail décent dans les pays producteurs de tabac; (2) renforcer le dialogue social; et (3) aider les communautés vivant de la culture du tabac à remédier aux déficits de travail décent, notamment en luttant contre le travail des enfants, ce qui suppose une transition vers d'autres moyens de subsistance. Les participants ont évoqué les tendances économiques récentes et les éléments nouveaux apparus dans le secteur du tabac, en insistant particulièrement sur les déficits de travail décent dans la culture du tabac et le long de la chaîne d'approvisionnement du tabac et sur la promotion d'autres moyens de subsistance dans les communautés vivant de la culture du tabac. La discussion a servi de base à la mise au point d'une stratégie intégrée





actualisée pour le secteur du tabac, adoptée à la 337ème session du Conseil d'administration du BIT.



Un atelier tripartite OIT-ARLAC (African Regional Labour Administration Centre) visant à promouvoir les emplois de qualité et le travail décent dans l'économie rurale s'est déroulé à Harare, Zimbabwe, du 23 au 27 septembre 2019. Cet atelier a encouragé la mutualisation des connaissances et le renforcement des capacités des mandants tripartites de l'ARLAC à mettre en œuvre de manière effective des politiques et des programmes susceptibles de promouvoir des emplois de qualité ainsi que le travail décent dans les économies rurales.



Un atelier intitulé Mettre en valeur le potentiel des économies rurales en investissant dans le développement des compétences et l'employabilité des jeunes dans le secteur agricole en Afrique centrale s'est tenu à Brazzaville, au Congo, du 12 au 14 février 2019. SECTOR et la Banque africaine de développement l'ont organisé conjointement. Y ont assisté bon nombre de participants de haut-niveau originaires de la sous-région d'Afrique centrale, dont les partenaires sociaux tripartites. Cet atelier a permis de recenser les activités permettant d'investir dans le développement des compétences et les emplois dans l'agriculture et l'économie rurale au bénéfice des jeunes, ce qui devrait contribuer à rendre à l'avenir les zones rurales attrayantes pour y vivre et y travailler.



L'Atelier tripartite sur le travail décent pour les jeunes au cœur de la transformation rurale dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe s'est tenu à Harare, Zimbabwe, du 21 au 23 août 2018. Conformément aux priorités mentionnées dans le Cadre d'action pour promouvoir l'emploi des jeunes dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'atelier a mutualisé les connaissances et entrepris de renforcer la capacité des mandants tripartites de ladite Communauté à appliquer efficacement des politiques et des programmes qui rehaussent l'attractivité de la vie et du travail en zone rurale et qui promeuvent les possibilités de travail décent pour les jeunes, femmes et hommes. Les participants ont adopté un ensemble de conclusions et de recommandations sur ces thèmes. Au titre du suivi, l'OIT a été priée d'appuyer l'action menée par les pays de la Communauté au niveau sous-régional pour promouvoir le travail décent en faveur des jeunes dans l'économie rurale en ciblant expressément l'avenir du travail.

Le dialogue national tripartite sur l'avenir du travail dans le secteur des plantations de thé au Sri Lanka s'est tenu à Colombo le 14 juin 2018. Les participants ont recensé les divers facteurs de changement qui affectent le secteur des plantations de thé, ainsi que les principales politiques susceptibles de rendre ce secteur dynamique, de promouvoir la croissance, les emplois et d'améliorer les moyens de subsistance

des femmes et des hommes du Sri Lanka rural. La réunion a adopté un ensemble de conclusions en vue d'un avant-projet d'orientation sur l'avenir du travail dans ce secteur. Un document de travail sur *L'avenir des petits exploitants de thé au Sri Lanka* a été publié à l'intention des participants à la réunion. Il permet de faire la lumière sur le rôle que jouent les petits exploitants dans la chaîne de valeur du thé et sur les défis qu'ils doivent relever en matière de travail décent.

DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

SECTOR a effectué une étude de diagnostic sur le *Travail décent dans l'économie rurale au Pakistan* en coopération avec l'Université de Lahore, Département des sciences de gestion. Cette étude propose une analyse détaillée des tendances de l'emploi et des conditions de travail dans l'économie rurale du Pakistan, englobant à la fois les secteurs agricole et non agricole, ainsi que l'économie rurale informelle.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Grâce au soutien du gouvernement flamand (Belgique), SECTOR a pu prêter son concours technique à la mise en œuvre d'un projet visant à promouvoir le travail décent dans les plantations de thé du Malawi. En Indonésie, un projet destiné à valoriser les moyens de subsistance durables en milieu rural par un meilleur accès aux emplois décents dans le secteur de l'huile de palme a été mis en œuvre avec l'appui du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Via un dialogue social plus satisfaisant, ce projet vise à

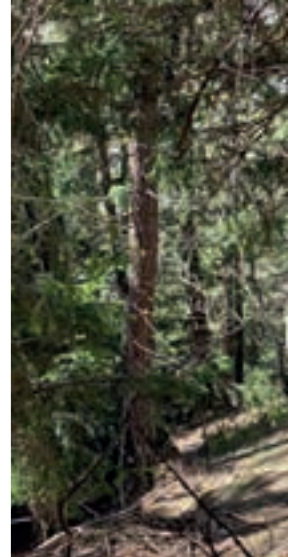
étayer la capacité des mandants tripartites à cerner les défis que pose le travail décent et à les relever efficacement dans leurs secteurs de plantations respectifs. Les activités comprennent notamment l'appui au dialogue social sectoriel; le renforcement de la réglementation du travail et de l'application effective de la législation nationale; et l'amélioration de la productivité et des compétences.

SECTOR a également étroitement collaboré avec l'Équipe d'appui technique au travail décent et avec le Bureau de pays de l'OIT pour les pays andins (ETD/BP-Lima) afin d'accompagner les efforts déployés par l'État plurinational de Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay et le Pérou pour promouvoir le travail décent dans leurs économies rurales.

COHÉRENCE DES POLITIQUES

En 2018-19, SECTOR a contribué à l'Initiative mondiale de l'OIT sur le travail décent pour les jeunes, qui est une action globale menée à l'échelle de l'ONU pour promouvoir l'emploi des jeunes dans le monde.

SECTOR a continué de prendre une part active aux travaux du Forum mondial de la banane, en particulier à ceux de son Groupe de travail 3 chargé des droits des travailleurs. Hébergé par la FAO, le Forum réunit détaillants, importateurs, producteurs, exportateurs, associations de consommateurs, gouvernements, instituts de recherche, syndicats et organisations de la société civile dans le dessein de promouvoir une production et un commerce de la banane qui soient durables.





Foresterie, bois, pâte et papier



Si les niveaux d'emploi du secteur sont en léger recul, la production globale et le commerce des produits du bois sont en hausse. Évaluer l'emploi est une tâche ardue mais les estimations mondiales concernant l'ensemble du secteur forestier s'élèvent à 13,2 millions dans le secteur formel et à 41 millions dans l'économie informelle. La foresterie figure toujours parmi les secteurs les plus dangereux pour les travailleurs, et si les dommages corporels régressent en partie du fait de la mécanisation, il y a encore des défis à relever en matière de sécurité et santé au travail.

RECHERCHE D'UN CONSENSUS



Une Réunion sectorielle sur la promotion du travail décent et de la sécurité et la santé dans la foresterie s'est tenue à Genève, du 6 au 10 mai 2019. Les conclusions adoptées reconnaissent l'importance du travail décent pour assurer des activités forestières durables et productives, qui soient respectueuses de l'environnement et sûres pour les travailleurs concernés. Les recommandations pour une action future soulignent l'engagement commun à engager sur diverses formes de dialogue social à différents niveaux pour faire progresser le travail décent et durable, et appellent le Bureau, entre autres, à entamer des préparatifs pour mettre à jour les outils existants de l'OIT dans le secteur; et soutenir les efforts de collecte et de rapport des données. Une publication visant à *Promouvoir le travail décent et la sécurité et la santé dans la foresterie* est parue.



Hôtellerie; restauration et tourisme

Le secteur du tourisme, qui représente plus de 10 pour cent du PIB mondial, est un vecteur important de la création d'emplois et de la promotion du développement économique local. Au cours des dernières décennies, il a connu une croissance et une diversification soutenues, devenant l'un des secteurs les plus vastes, les plus dynamiques et les plus solides de l'économie mondiale. En 2018, les voyages et le tourisme ont globalement généré 319 millions d'emplois.

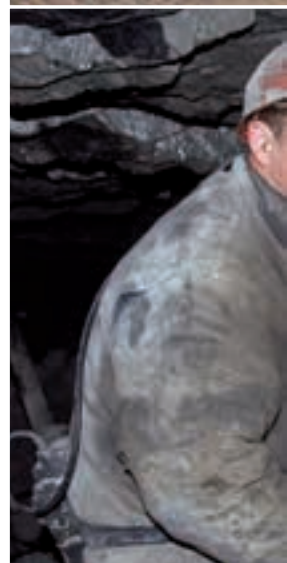
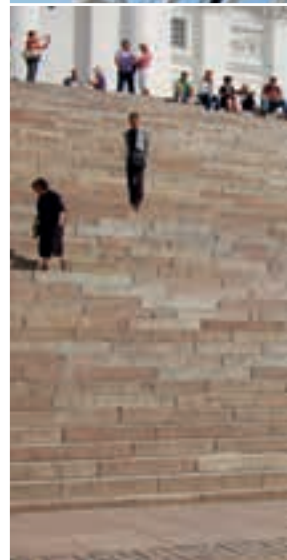
COHÉRENCE DES POLITIQUES

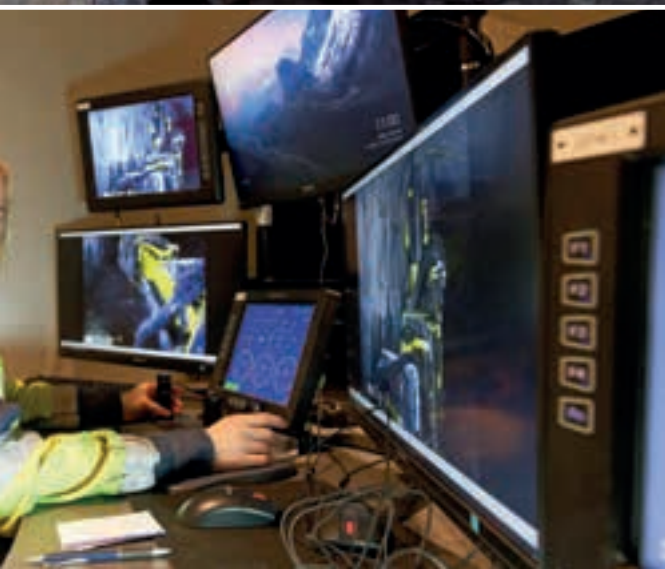
SECTOR a assisté à la Réunion des ministres du tourisme des économies du G20, qui a eu lieu à Kutchan, Préfecture de Hokkaido, les 25 et 26 octobre 2019; le Japon assumait alors la présidence du G20. Les participants à la réunion ont adopté une déclaration intitulée Promouvoir la contribution du tourisme aux objectifs de développement durable. Cette Déclaration met en exergue le potentiel dont dispose le secteur du tourisme pour stimuler l'intégration économique et le développement socio-économique, créer des emplois décents, doter des moyens nécessaires les personnes exposées aux risques sociaux et économiques, et contribuer à la protection de l'environnement.

SECTOR a également participé à la Réunion des ministres du Tourisme des économies du G20, qui s'est tenue les 16 et 17 avril 2018 sous la présidence argentine, et assisté au Sommet mondial 2018 du Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC), qui a eu lieu à Buenos Aires, Argentine les 18 et 19 avril 2018, ainsi qu'à celui organisé à Séville, Espagne du 2 au 4 avril 2019. Les débats qui s'y sont déroulés se sont focalisés sur les politiques durables en matière de tourisme et sur l'avenir du travail dans ce secteur.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Un atelier sous-régional tripartite sur la promotion des Directives de l'OIT sur le travail décent et le tourisme socialement responsable s'est tenu à Arusha, République-Unie de Tanzanie, les 21 et 22 mai 2019. Quarante délégués tripartites originaires de la République-Unie de Tanzanie, du Kenya et de l'Ouganda ont assisté à cet atelier au cours duquel ils ont échangé des connaissances sur les politiques de développement du tourisme. Les participants ont approfondi leur perception des Directives et des normes internationales du travail pertinentes aux fins de promouvoir le travail décent dans le secteur du tourisme.





Secteur minier

Ce secteur à forte intensité de ressources emploie environ un pour cent de la main-d'œuvre mondiale, et constitue un moteur essentiel du développement économique dans de nombreux pays. L'exploitation minière artisanale et à petite échelle se dessine aujourd'hui comme un secteur économique important pour quelque 40,5 millions de femmes et d'hommes vivant dans plus de 50 États Membres de l'OIT. Cette forme d'exploitation est actuellement une source d'emplois et de moyens de subsistance supérieure à celle qu'offre l'exploitation à grande échelle et pourrait donc contribuer à réduire la pauvreté à condition, toutefois, que les problèmes épineux posés par ce secteur puissent être résolus.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

SECTOR réalise un projet au bénéfice du secteur des pierres naturelles en Inde, lequel est soutenu par le gouvernement flamand (Belgique). Les auteurs de ce projet intitulé *Paving the way for a sustainable natural stone industry in India* [Ouvrir la voie à une industrie durable des pierres naturelles en Inde] se sont beaucoup investis auprès des principaux industriels du Rajasthan afin d'échanger sur une collaboration possible en vue de promouvoir l'Agenda du travail décent et d'étayer la chaîne d'approvisionnement.

COHÉRENCE DES POLITIQUES

SECTOR a pris part au Forum de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les chaînes d'approvisionnement en minerais responsables dans le but de promouvoir la ratification de la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995. SECTOR a co-hébergé une session sur l'avenir du travail lors de la 15^{ème} édition du Forum intergouvernemental sur l'extraction minière, les minerais, les métaux et le développement durable, qui s'est tenu à Genève du 7 au 11 octobre 2019.

Industries chimiques

Le secteur de l'industrie chimique a une importance stratégique pour le développement durable des économies nationales. Selon les estimations de l'Organisation, les industries chimiques, pharmaceutiques, du caoutchouc et des pneumatiques emploient actuellement près de 20 millions de personnes.

RECHERCHE D'UN CONSENSUS

Un Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de travail décent et productif en raison de la numérisation dans les industries chimique et pharmaceutique s'est tenu à Genève, du 10 au 12 décembre 2018. Les participants ont adopté des points de consensus visant à aider les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à bâtir un avenir qui réponde aux besoins de tous dans les industries chimiques et pharmaceutiques. Soucieux de faciliter le débat, SECTOR a publié un document d'orientation intitulé *Le travail décent et la numérisation dans les industries chimique et pharmaceutique*.





Industrie du matériel de transport

Cette rubrique englobe la fabrication de matériel aéronautique et aérospatial, de matériel ferroviaire, de véhicules automobiles et de pièces détachées, de motocycles et de bicyclettes, de même que la construction, la réparation et le démantèlement des navires.

RECHERCHE D'UN CONSENSUS

Des experts se sont réunis à Genève du 22 au 26 janvier 2018 afin d'examiner et d'adopter l'édition révisée du *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction et de la réparation navales*. Cette édition révisée reflète les changements intervenus, de même que le retentissement et les répercussions que les instruments modernes de l'OIT ont eus sur la sécurité et la santé au travail depuis 1974, date à laquelle a été adoptée l'édition précédente dudit recueil.

Comme environ 90 pour cent de la construction navale s'effectue en Asie, le Recueil a été traduit en bahasa (indonésien), en chinois, en coréen et en hindi, en sus des trois langues officielles de l'OIT.

ETD/BP-New Delhi et SECTOR ont organisé conjointement à Mumbai, les 26 et 27 septembre 2019, un Atelier national tripartite sur la sécurité et la santé au travail dans l'industrie du recyclage des navires en Inde. Cet atelier était la première réunion technique tripartite consacrée à l'industrie du recyclage des navires en Inde. Les participants ont élaboré, examiné et adopté un ensemble approfondi de conclusions visant à améliorer la sécurité et la santé au travail et à entraîner la mise en place d'une industrie durable pour le recyclage des navires.

Industries mécaniques et électroniques

Les ordinateurs et les produits électroniques de petite taille comme les smartphones ont envahi l'espace dans la vie moderne. La demande d'appareils électroniques alimente une industrie mondiale compétitive et dynamique employant environ 18 millions de personnes. La demande s'est aussi traduite par une croissance soutenue des déchets électriques et électroniques, qui constituent désormais l'un des flux de déchets dont la progression est la plus rapide au monde.

RECHERCHE D'UN CONSENSUS

Un Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans la gestion des déchets électriques et électroniques s'est déroulé à Genève, du 9 au 11 avril 2019. Les experts ont adopté des points de consensus en vue de promouvoir le travail décent et de protéger l'environnement dans la gestion des déchets électriques et électroniques, en mettant l'accent sur les moyens de remédier à l'informalité, d'améliorer la sécurité et la santé et de promouvoir la création d'entreprises durables ainsi que les possibilités d'emploi décent. Désireux de favoriser les discussions dans le cadre du Forum susmentionné, SECTOR a publié un document d'orientation relatif au *Travail décent dans la gestion des déchets électriques et électroniques*.

DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

SECTOR a publié trois documents de travail en 2018-19: *Des déchets aux emplois: Défis et perspectives de travail décent dans la gestion des déchets électriques et électroniques au Nigéria*; *Des déchets aux emplois: Défis et perspectives de travail décent dans la gestion des déchets électriques et électroniques*

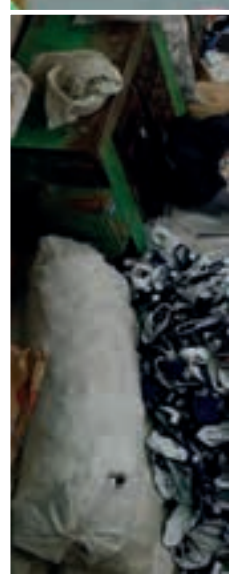
en Inde; et *L'industrie électronique en Indonésie et son intégration dans les chaînes d'approvisionnement mondiale*.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Dans bien des pays, le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) est en proie à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, ce qui risque de freiner la croissance future et la création d'emplois dans ce secteur; en revanche, l'adoption de politiques adaptées permettrait à l'économie numérique de concourir de manière non-négligeable à la promotion du travail décent et de la croissance économique inclusive aux niveaux mondial, régional et national. Telle est l'idée-force du projet de coopération pour le développement intitulé *L'avenir du travail dans le domaine des technologies de l'information et de la communication*, financé par le gouvernement japonais. En juin 2019, SECTOR a par ailleurs fait paraître un rapport consacré aux *Pénuries de compétences et migrations de main-d'œuvre dans le domaine des technologies de l'information et de la communication en Inde, en Indonésie et en Thaïlande*.

COHÉRENCE DES POLITIQUES

SECTOR a contribué à mettre sur pied la Coalition des Nations Unies contre les déchets électriques et électroniques, laquelle vise à sensibiliser l'opinion et à faire mieux comprendre la spécificité de ces déchets, ainsi qu'à étayer la mise en œuvre d'une action intégrée entre les organismes de l'ONU pour examiner la question. Une meilleure coordination et une coopération resserrée entre ces organismes pourrait favoriser des avancées tangibles en matière de gestion des déchets électriques et électroniques.





Textiles; vêtements; cuir; chaussures

Les industries du textile, des vêtements, du cuir et des chaussures emploient des millions de femmes et d'hommes et ont permis à dix autres millions de personnes de sortir de la pauvreté. Ces dernières années, l'empreinte écologique grandissante de ces industries, de même que la prévalence dans certains pays de mauvaises conditions de travail dans plusieurs entreprises, ont suscité des interrogations quant à la pérennité du modèle actuel de consommation, de production et d'organisation du travail. Ces industries devraient évoluer rapidement dans les années à venir en raison des mutations technologiques, démographiques et environnementales, ainsi que de la mondialisation et des turbulences commerciales.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Afin d'accompagner les mandants désireux de façonner un avenir du travail plus satisfaisant, SECTOR conduit actuellement un projet de recherche qui est financé par le gouvernement néerlandais et qui analyse les futurs besoins de compétences des industries du textile et du vêtement au Bangladesh, au Brésil et en Ethiopie. Ce projet permettra aux parties prenantes sectorielles de concevoir et d'appliquer des stratégies propices au développement des compétences dont les industries ont besoin pour croître et prospérer, tout en veillant à ce que les travailleurs aient accès à des emplois décents et productifs.



DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

En février 2019, SECTOR a fait paraître un document de travail intitulé *L'avenir du travail dans le secteur des textiles, des vêtements, du cuir et des chaussures* dans le but de faciliter la discussion durant l'année du centenaire de l'OIT et au-delà. Ce document analyse les défis posés par les innovations technologiques, par les mutations démographiques et environnementales et par la mondialisation pour parvenir au travail décent dans les pays à revenu faible, intermédiaire ou élevé.



COHÉRENCE DES POLITIQUES

SECTOR a fait en sorte qu'un rôle de premier plan revienne à l'Organisation au sein de la toute nouvelle Alliance des Nations Unies pour une mode durable, laquelle vise à réduire les répercussions négatives de la mode sur l'environnement et la société et à faire de cette industrie un élément moteur de la réalisation des ODD. SECTOR a pris part au débat sur la mode qui s'est déroulé lors de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.



SECTOR a poursuivi sa collaboration avec l'OCDE en vue de renforcer la diligence voulue dans les secteurs vêtements et chaussures. SECTOR a organisé une session extraordinaire sur l'avenir du travail dans cette industrie à l'occasion du Forum de l'OCDE intitulé Préparer maintenant l'avenir du travail dans les secteurs vêtements et chaussures, tenu à Paris le 14 février 2019.





Transport maritime; activités portuaires; pêche; transports intérieurs par voies d'eau

Les navires assurent plus de 90 pour cent du commerce mondial, ce qui comprend le transport en vrac des matières premières, ainsi que l'importation et l'exportation des denrées alimentaires et des produits manufacturés. Cette branche d'activité est sensible à l'évolution de l'économie mondiale car la demande mondiale de produits de base induit la demande de transport maritime.

Le secteur de la pêche connaît des difficultés multiples: défis liés au travail décent, changements climatiques, surpêche, pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Le travail dans ce secteur a ses spécificités en matière de paiement (partiel ou intégral), représentant une quote-part sur la vente des captures; l'activité s'exerce en milieu marin; et le fait que les pêcheurs travaillent et vivent à bord du bateau, souvent pendant de longues périodes. De nombreux pêcheurs travaillent sur des navires battant pavillon d'un pays qui n'est ni celui où ils résident, ni celui dont ils sont ressortissants, faisant souvent appel à des services de recrutement et de placement privés et à d'autres agences d'emploi privées.

La navigation sur les voies intérieures est un mode de transport pérenne tant pour les personnes que pour les biens. Il existe des liens étroits entre transport maritime et navigation intérieure, ainsi qu'une interdépendance au sein de la chaîne logistique du transport. Le secteur présente les caractéristiques suivantes: multiplication des changements de pavillon pour les navires; essor du secteur des croisières fluviales; recours massif aux travailleurs étrangers; intensification des effets des innovations technologiques sur la main-d'œuvre; et action d'écologisation.

RECHERCHE D'UN CONSENSUS

La Troisième réunion de la Commission tripartite spéciale de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006) s'est tenue à Genève, du 23 au 27 avril 2018. SECTOR a collaboré avec le Département des normes internationales du travail (NORMES) pour soutenir cette réunion. Elle a adopté les modifications apportées en 2018 à la MLC, 2006, concernant la protection des salaires et prestations dûs aux gens de mer pendant une captivité consécutive à des actes de piraterie ou de vols à main armée perpétrés contre les navires. Ces modifications devraient entrer en vigueur le 26 décembre 2020. Les participants ont aussi adopté des résolutions concernant l'abandon des gens de mer; le travail décent dans la navigation intérieure; la facilitation de l'accès à terre et du transit des gens de mer; la mise à jour des directives applicables au contrôle de l'Etat du pavillon et de l'Etat du port afin de tenir compte des amendements à la convention

respectivement entérinés en 2014, 2016 et 2018; ainsi que l'actualisation des modalités relatives au dépôt de propositions d'amendements à la MLC, 2006.

La Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime a tenu ses travaux à Genève, les 19 et 20 novembre 2018. Cette Sous-commission, composée de représentants des gens de mer et des armateurs, se réunit tous les deux ans afin de mettre à jour le salaire ou la solde de base des matelots qualifiés. Sa spécificité tient au fait qu'elle est le seul organe bipartite de l'Organisation et qu'elle fixe la solde de base de ce secteur.

La Conférence de l'Asie du Sud Est sur la coordination régionale et la lutte contre la traite et l'exploitation par le travail dans le secteur de la pêche s'est accompagnée de deux ateliers de première importance: l'un sur le renforcement de la coordination régionale pour lutter contre la traite et l'exploitation par le travail dans la pêche (Bali, Indonésie, 26-27 novembre 2018); l'autre sur la promotion du travail décent pour les pêcheurs en Asie du Sud Est (Bali, Indonésie, 28-29 novembre 2018). Ces ateliers étaient le fruit de la collaboration de SECTOR avec le Projet SEA dans le secteur de la pêche (Coordination resserrée pour combattre la traite dans les pêcheries d'Asie du Sud Est). Les conclusions de l'*Atelier destiné à promouvoir le travail décent pour les pêcheurs de l'Asie du Sud Est* invitent à ratifier largement la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007 et à mettre en œuvre de manière pratique ses dispositions ainsi que celles du protocole de 2014 relatif à la convention (n°29) sur le travail forcé, 1930.

DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Un document de travail intitulé *Les clauses de souplesse prévues dans la convention (n°188) sur le travail dans la pêche, 2007*, a été publié en 2018. Il explicite les clauses de souplesse inscrites dans la convention n°188 et la manière dont les Etats peuvent les invoquer lorsqu'ils envisagent sa ratification et lorsqu'ils mettent en place des textes de loi, réglementations ou d'autres mesures pour appliquer ses dispositions.

COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le *Portworker Development Programme in Bulk Terminals (PDP II)* a été élaboré avec l'objectif global à long terme d'assurer la sécurité, la santé, le bien-être et la formation professionnelle des travailleurs portuaires et d'accompagner les pays soucieux de mettre en place leurs propres infrastructures de formation dans le secteur portuaire et de les améliorer. Le PDP se concentre essentiellement sur les questions de sécurité et santé au travail et d'environnement. Les matériels didactiques ciblent le personnel portuaire employé dans les terminaux vrac pour manipuler de grosses cargaisons sèches en vrac. Le gouvernement de la République de Corée soutient généreusement le projet. Dans le cadre de ce Programme, SECTOR a pris part à un atelier organisé à Séoul, République de Corée, du 27 au 31 mai 2019, dans le but de promouvoir ces matériels didactiques; in fine, plus de 300.000 travailleurs employés dans plus de 1.500 terminaux à travers le globe devraient en tirer profit. Le premier Programme de développement (PDP I) a, par ailleurs, été traduit en espagnol (Programa De Desarrollo Para Trabajadores Portuarios – Manual Del Instructor Principal).

Aux côtés d'autres unités techniques du BIT, SECTOR a collaboré au projet visant à *Lutter contre les formes de travail inacceptables dans le secteur de la pêche maritime thaïlandaise et des produits de la mer* [Les droits, en mer comme à terre]. En 2019, ledit projet a donné lieu à la ratification par la Thaïlande de la convention No. 188 et du protocole de 2014 relatif à la convention (n°29) sur le travail forcé, 1930. Parmi les autres travaux entrepris figurent la mise au point de la version définitive des matériels didactiques sur l'inspection des navires de pêche à partir des Directives pour l'inspection par l'Etat du pavillon des conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche, et des *Directives à l'intention des agents chargés par l'Etat du port de mener des inspections en application de la convention (n°188) sur le travail dans la pêche*, 2007.

COHÉRENCE DES POLITIQUES

La Réunion sectorielle sur le recrutement et le maintien dans l'emploi des gens de mer et sur l'amélioration des possibilités offertes aux femmes marins a eu lieu à Genève, du 28 février au 1er mars 2019. Les Conclusions de la Réunion ont porté sur les questions relatives aux élèves officiers et aux élèves stagiaires; au recrutement et au placement; à l'automatisation et à la numérisation; à la solitude et à l'isolement; aux médias sociaux et à la connectivité Internet; et aux responsabilités des gouvernements envers les gens de mer. Ces conclusions ont notamment trait à la nécessité de promouvoir des opportunités pour les femmes occupant des postes en mer et à terre, d'identifier les modèles à suivre, d'établir des programmes de mentorat et de création de réseaux pour les femmes marins et les groupes exposés à la discrimination, et de mettre en place des politiques de tolérance zéro à l'égard du harcèlement et de l'intimidation.

Un groupe de travail mixte associant le BIT, la FAO et l'Organisation Maritime Internationale (OMI) s'est réuni à Torremolinos, Espagne, du 23 au 25 octobre 2019, pour aborder le problème de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les portes paroles des employeurs et des travailleurs désignés par leurs groupes respectifs représentaient le BIT au sein du groupe de travail. Ce dernier a recommandé aux trois organisations de promouvoir et de soutenir l'élaboration d'une méthodologie visant à intensifier la coordination et la mutualisation des informations pour les procédures d'inspection au niveau national.

En novembre 2019, l'OIT a, de concert avec la FAO, le Saint Siège et autres entités, célébré à Rome la Journée mondiale de la pêche, en appelant l'attention sur la nécessité de garantir la pérennité sociale d'un bout à l'autre des chaînes de valeur longues et complexes du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Transport (y compris aviation civile, transport ferroviaire et transport routier)

L'aviation a poursuivi son essor. Traditionnellement, le volume du transport aérien double tous les quinze ans et sa croissance est plus rapide que celle de la plupart des autres secteurs. En 2016, les rapports établis par l'Association du transport aérien international (IATA) mentionnaient que les compagnies aériennes dans le monde avaient transporté environ 3,8 milliards de passagers et 53 millions de tonnes de fret par année. Plus de 100.000 vols ont transporté chaque jour plus de 10 millions de passagers ainsi que des marchandises représentant une valeur d'environ 18 milliards de dollars des États-Unis. Les compagnies aériennes, les prestataires de services de navigation aérienne et les aéroports ont employé directement plus de 3 millions de personnes, et affecté 5,5 autres millions à des postes de travail dans les aéroports. En outre, l'aviation a soutenu 52,8 millions d'emplois indirects, induits par le tourisme et en rapport avec ce secteur.

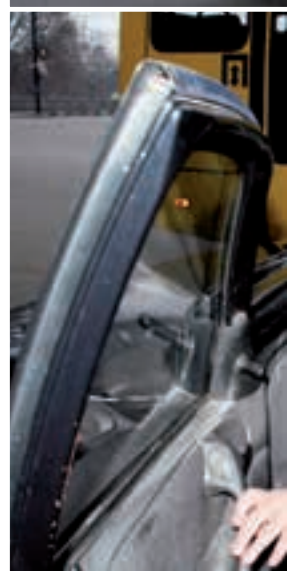
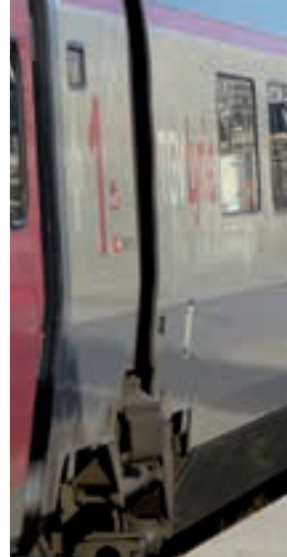
Les réseaux ferrés (métro et trains) disposent d'une infrastructure imposante, intervenant dans les trajets, l'immobilier, le développement urbain, la planification et les emplois publics. Dès lors que les réseaux ferrés se sont développés, plusieurs bouleversements technologiques ont modifié le mode d'organisation du travail.

Les véhicules utilitaires sont en cause dans 10 à 22 pour cent environ de l'ensemble des accidents de la route. Parallèlement, ce secteur souffre d'un manque de chauffeurs et de compétences qui préoccupe aujourd'hui sérieusement bon nombre de pays et de régions. La pénurie se fait plus cruellement sentir pour les longs courriers que pour l'exploitation urbaine.

RECHERCHE D'UN CONSENSUS

La Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs sur la promotion du travail décent et de la sécurité routière dans le secteur des transports (Genève, 23–27 septembre 2019) les a effectivement adoptés. Ces principes directeurs comprennent des mesures de nature à promouvoir le travail décent et la sécurité routière, ainsi que des moyens d'actions qui se concentrent sur la recommandation de l'Organisation concernant les Meilleures Pratiques en matière de sécurité dans le secteur du transport routier dans le but de protéger la communauté et les travailleurs du transport routier contre tous les risques pour la sécurité et la santé, de prévenir les accidents et de promouvoir une rémunération sûre et équitable. En outre, dans le cadre des préparatifs de la Réunion, est paru un recueil de textes de l'OIT dans le secteur du transport routier (de 1938 à 2015).

La Réunion sous-régionale sur la sécurité dans le transport routier de marchandises dans le bassin du Mékong s'est tenue à Bangkok, Thaïlande, du 15 au 17 janvier 2019. Elle a rassemblé des délégués tripartites originaires de six États Membres de la sous-région du Grand Mékong, à savoir: Cambodge, Chine, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam. Les participants ont adopté des Recommandations sur la sécurité dans le transport routier de marchandises, lesquelles s'articulaient autour de trois volets essentiels: promouvoir l'élaboration d'une réglementation nationale applicable au secteur et sa mise en conformité; améliorer les conditions de travail, la diversité et les dispositions relatives au bien être des chauffeurs routiers – tout en remédiant aux pénuries de professionnels qualifiés; et reconnaître que la pression économique découlant de l'organisation





de la chaîne d'approvisionnement a une incidence sur la rémunération des travailleurs, la rentabilité de l'entreprise et les pratiques du secteur en matière de sécurité routière. SECTOR a fait paraître une note informelle intitulée – *Établir une corrélation entre travail décent et sécurité du transport routier de marchandises* – pour la Réunion sous-régionale sur la sécurité du transport routier de marchandises dans le Grand Mékong.

COHÉRENCE DES POLITIQUES

SECTOR a entrepris de mener plusieurs actions pour relancer la coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Parmi elles figurait la participation au *Sommet mondial de l'OACI sur la prochaine génération de professionnels de l'aviation* (novembre 2017), lequel encourageait une approche centrée sur l'humain et le travail décent. En outre, l'OACI a fourni au BIT des ressources et des données figurant dans un document consacré aux femmes dans le secteur de l'aviation. En outre, le BIT s'est engagé dans des négociations avec l'OACI pour mettre à jour le protocole d'accord de 1953. Celles-ci ont inclus deux visites à Montréal et deux conférences téléphoniques pour affiner les détails et la portée d'un éventuel futur accord mis à jour entre les deux agences.

DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Est paru un document de travail intitulé *Les femmes et l'aviation: offrir des emplois de qualité, attirer des candidates et les fidéliser*. Les professions de l'aviation civile sont fortement ventilées par sexe: les pilotes, les mécaniciens et les contrôleurs aériens sont majoritairement des hommes, tandis le personnel de cabine est surtout féminin. Les disparités hommes / femmes qui caractérisent ce secteur ne se sont pas amenuisées au cours des dernières décennies. Sous l'angle du travail décent, ce document se propose de répondre aux questions suivantes: pourquoi les femmes sont-elles sous-représentées dans bon nombre de métiers de l'aérien? Et pourquoi les problèmes de discrimination, de violence et de harcèlement ont-ils autant de pertinence dans le secteur de l'aviation? Le document conclut avec une série de mesures et d'outils à la disposition des mandants tripartites pour diversifier et promouvoir la main-d'œuvre féminine employée dans le secteur de l'aviation.

Éducation

Au cours des dernières décennies, l'accès à l'éducation a progressé à tous les niveaux et de nombreux pays ont atteint le stade de l'enseignement primaire universel. Les inscriptions dans l'enseignement supérieur ont doublé au cours des vingt dernières années et, reconnaissant l'importance des premières années d'existence dans le développement humain, les pays ont fortement investi dans l'éducation de la petite enfance. Le monde aura néanmoins besoin de 69 millions de nouveaux enseignants d'ici 2030 pour atteindre l'objectif de l'enseignement primaire et secondaire universel. Dans bien des pays, les piètres conditions de travail dans lesquelles évoluent les enseignants et les salaires dérisoires qui leur sont versés, ainsi que l'exposition à la violence et à une lourde charge de travail, n'ont guère facilité le recrutement ni la fidélisation de personnes motivées et compétentes, surtout en zone rurale. Dans l'enseignement supérieur, le recours grandissant aux contrats à durée déterminée, auquel s'ajoute le harcèlement, constituent des défis à relever en matière de travail décent. Le personnel de soutien, qui joue un rôle conséquent dans l'écosystème éducatif, est souvent exclu du dialogue relatif aux politiques éducatives et aux conditions de travail.

RECHERCHE D'UN CONSENSUS

Un Forum de dialogue mondial sur les conditions d'emploi du personnel dans l'enseignement supérieur s'est déroulé à Genève, du 18 au 20 septembre 2018. Les participants se sont penchés sur les diverses conditions d'emploi et de travail du corps enseignant dans le supérieur. Ils ont aussi adopté des *Points de consensus*, demandant à SECTOR de conduire des recherches sur le personnel de soutien, l'égalité de genre et le recours à l'emploi précaire à durée

déterminée dans l'enseignement supérieur.

Fort d'une coopération de longue date en la matière avec l'UNESCO, SECTOR a organisé à Genève, du 1er au 5 octobre 2018, la 13^{ème} Session du Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART). Composé d'experts internationaux spécialisés dans le domaine de l'éducation et du travail, le CEART a examiné plusieurs questions urgentes ayant trait au personnel enseignant, dont la privatisation de l'éducation, l'enseignement dans des établissements d'enseignement supérieur et de formation techniques et professionnels (EFTP), les enseignants et l'avenir du travail, et le financement de l'éducation. Le Comité conjoint a en outre été saisi de plusieurs plaintes déposées par des syndicats enseignants concernant l'application des recommandations.

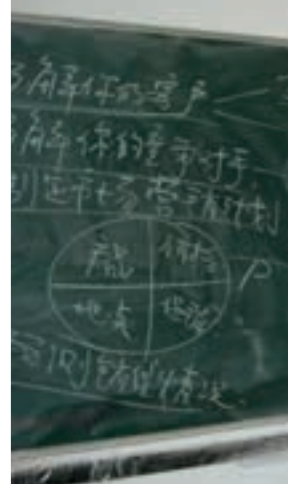
A l'occasion de son cinquantenaire, il a rédigé une déclaration intitulée: *L'éducation n'est pas une marchandise: les enseignants, le droit à l'éducation et l'avenir du travail*.

DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

En 2018, SECTOR a aussi fait paraître un document thématique consacré aux *Conditions d'emploi du personnel dans l'enseignement supérieur*, lequel passait en revue l'emploi, les conditions d'emploi, la gouvernance et le dialogue social, ainsi que l'égalité et la non-discrimination dans les établissements d'enseignement supérieur.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

SECTOR a organisé un atelier de formation à Nakuru, Kenya, du 15 au 19 avril 2018, dans le but de former des responsables gouvernementaux et syndicaux au dialogue





social dans le secteur de l'enseignement supérieur. Cet atelier d'une durée de cinq jours a réuni en terrain neutre des partenaires de négociation de haut niveau et leur a permis de recenser les obstacles et de trouver des solutions pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui le dialogue social dans le pays.

De concert avec l'UNESCO, le ministère marocain de l'Éducation et l'Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ), SECTOR a organisé à Casablanca, Maroc, du 4 au 5 décembre 2019, un atelier sous-régional sur les éducateurs de la petite enfance afin de promouvoir la version arabe des Directives de l'OIT sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance.

L'initiative intitulée Renforcement de la coopération multipartenaires pour soutenir les politiques relatives aux enseignants et améliorer l'apprentissage, financée par L'Agence norvégienne de développement et de coopération (NORAD), compte parmi ses partenaires l'OIT, l'Internationale de l'éducation (IE), l'UNESCO, le HCR, l'UNICEF, le Partenariat mondial pour l'éducation, la Banque mondiale et l'Equipe spéciale internationale sur les enseignants pour Education 2030. Elle vise à améliorer les politiques relatives aux enseignants au Burkina Faso, au Ghana, au Malawi et en Ouganda. L'OIT, de concert avec l'IE, soutient l'élaboration de telles politiques nationales sous l'angle du travail décent, ainsi que le volet «dialogue social» du projet.

COHÉRENCE DES POLITIQUES

Grâce à SECTOR, l'OIT siège au Comité directeur de l'ODD 4 – Education 2030, ainsi qu'au Comité directeur de l'Equipe spéciale Internationale sur les enseignants pour Education 2030. Via ces forums, SECTOR prône le dialogue social, l'égalité de genre, de même qu'une éducation de la petite enfance accessible et de qualité.

Le 5 octobre 2018, SECTOR a organisé à Genève la célébration de la Journée mondiale des enseignants, allant à la rencontre de la communauté internationale pour souligner l'importance des enseignants dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière d'éducation.

Services de santé

En 2018, les services sanitaires et sociaux offraient 130 millions d'emplois dans le monde. La croissance moyenne annuelle de l'emploi dans ce secteur représentait le double de la croissance générale de l'emploi – soit 2,8 pour cent contre 1,3 pour cent pour la période 2005-13. Ce secteur est une source d'emploi importante pour les femmes qui constituent 70 pour cent de la main-d'œuvre. La migration des professionnels de la santé est en hausse et gagne en complexité; il peut s'agir d'un moyen de faciliter l'accès des agents de santé aux marchés du travail et de combler les lacunes de la main-d'œuvre dans les pays de destination.

L'Atelier technique tripartite pour la région de la SADC intitulé Investir dans les personnels de santé: l'emploi et le travail décent dans le secteur de la santé a eu lieu à Johannesburg, Afrique du Sud, du 10 au 12 septembre 2019. Les participants ont mutualisé leurs connaissances et adopté des recommandations concernant la mise au point d'une stratégie de la SADC au service des personnels de santé. La réunion a adopté une série de Conclusions, où étaient soulignées l'importance de la cohérence des politiques entre les secteurs de la santé, du travail et autres, l'importance du dialogue social pour mettre en place des

stratégies durables pour les personnels de santé et la nécessité de garantir un financement pérenne pour les systèmes de santé.

DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

En février 2019, SECTOR a publié un document de travail intitulé *L'avenir du travail dans le secteur de la santé*. Ce document étudie plusieurs grandes tendances qui devraient affecter l'avenir du travail dans le secteur de la santé, et notamment l'évolution démographique, la mondialisation, les innovations technologiques et les phénomènes environnementaux et géopolitiques. Ledit document de travail a été présenté lors d'une réunion hébergée par la Commission européenne qui s'est tenue à Bruxelles, le 1er avril 2019, et avait pour titre *Working for a healthier future* [Ouvrer pour un avenir plus sain].

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

S'inspirant des recommandations de la Commission de haut niveau des Nations Unies sur l'emploi en santé et la croissance économique, le BIT, l'OCDE et l'OMS ont mis sur pied le programme conjoint «S'engager pour la santé» afin de coordonner, de promouvoir





et d'amplifier la cohérence concernant les avis de politique générale, l'assistance technique et le soutien des capacités proposés aux pays et aux mandants. Ce programme a pour objet de catalyser l'expansion et l'évolution de l'emploi dans le secteur de la santé et des services sociaux de tous les pays; de développer les biens publics mondiaux; et d'octroyer une assistance technique ciblée au niveau régional et en priorité aux pays pionniers. À la fin de 2019, des projets ont ainsi été conçus au bénéfice de 14 pays et de deux régions - l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Des projets mondiaux ayant trait à la mobilité des professionnels de la santé et aux échanges interinstitutionnels sur les données relatives à ces personnels ont aussi vu le jour.

COHÉRENCE DES POLITIQUES

Avec le concours du programme «S'engager pour la santé», la réunion interministérielle de l'UEMOA – tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, le 4 mai 2018 – a adopté le tout premier «Plan d'action sous-régional pour investir dans les personnels de santé», lequel vise à mobiliser les ressources financières nécessaires pour créer des emplois décents dans le secteur de la santé et de la protection sociale. La réunion a regroupé pour la première fois tous les ministères pertinents des pays de l'UEMOA, notamment les ministères de la Santé, du Travail et de l'Emploi, des Finances, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Fonction publique.

Services publics

L'Etat est le plus gros – ou l'unique pourvoyeur d'emplois – dans la quasi-totalité des pays. Le personnel travaillant dans ce secteur est employé par les pouvoirs publics au niveau central, régional ou local et comprend à la fois des fonctionnaires et des employés attachés aux services publics. Les pouvoirs publics doivent offrir à leurs ressortissants des services de grande qualité et garantir un travail décent à leurs travailleurs. La meilleure façon de parvenir au développement durable et de réduire la pauvreté au plan national consiste à promouvoir à la fois bonne gouvernance et transparence grâce à un dialogue social efficace au sein des services publics.

RECHERCHE D'UN CONSENSUS

Les *Directives sur le travail décent dans les services publics d'urgence* ont été adoptées par la Réunion d'experts chargés d'adopter lesdites directives, laquelle s'est tenue à Genève, du 16 au 20 avril 2018. Elles renferment des propositions d'action visant à assurer la sécurité de l'emploi, la sécurité au travail ainsi que des garanties en matière de santé et de protection sociale aux travailleurs des services publics d'urgence, y compris aux bénévoles, de sorte qu'ils puissent consacrer toute leur énergie à protéger les communautés contre les répercussions des catastrophes.

DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

En septembre 2019, SECTOR a publié un document de travail sur La *législation et la pratique nationales en matière de protection des lanceurs d'alerte dans le secteur public et le secteur des services financiers*. Ce document passe en revue les tâches spécifiques qu'accomplissent les personnes qui travaillent dans le secteur public et le secteur financier, sont considérées comme des lanceurs d'alerte, et qui déclenchent les protections juridiques pertinentes. Le sujet, qui a été examiné dans le cadre de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour des futures sessions de la Conférence internationale du Travail, est maintenant considéré comme suffisamment mûr pour être examiné par une réunion d'experts. SECTOR a en outre fait paraître deux documents de travail respectivement intitulés *Le dialogue social dans le service public de quelques pays de l'Union européenne* (juillet 2018) et *Le champ d'application de la négociation collective dans le service public* (novembre 2019).





Services publics de distribution

Les besoins financiers relatifs à la distribution d'eau et d'électricité ont fait surgir des questions liées aux modes de privatisation concurrentiels et au retour à la municipalisation. Dans le cas des services publics d'électricité la privatisation a prédominé, mais dans les deux sous-secteurs la privatisation a fait l'objet de quelques défis. Le dialogue social n'a pas joué de rôle décisif pour résoudre le problème, mais représente une occasion de parvenir à un consensus. L'emploi est resté stable dans les deux cas; en revanche, les femmes sont sous-représentées dans l'emploi formel, tout en portant un lourd fardeau du travail de soins non rémunérés. La communauté internationale s'intéresse de plus en plus aux questions d'assainissement, notamment à l'accès aux installations sanitaires sur le lieu de travail, la recherche d'eau et aux conditions de travail réservées aux travailleurs des services d'assainissement, qui constituent sans doute l'un des groupes où le déficit de travail décent est le plus marquant.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

En 2016, SECTOR a lancé *WASH@Work*, un manuel d'autoformation qui met en exergue les dispositions des conventions, recommandations et recueils de directives pratiques de l'OIT qui traitent de l'accès à l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène sur le

lieu de travail. Le manuel répertorie des points de contrôle et des listes types à l'intention des pouvoirs publics et des partenaires sociaux afin qu'ils puissent se former eux-mêmes à respecter les règles figurant dans le manuel. SECTOR en a présenté une deuxième édition au Malawi.

COHÉRENCE DES POLITIQUES

SECTOR a piloté la contribution de l'Organisation à plusieurs publications des Nations Unies en rapport avec l'eau, dont les *Rapports mondiaux sur la mise en valeur des ressources en eau, 2018 et 2019*, et le *Rapport de synthèse 2018 sur l'ODD 6 relatif à l'eau et à l'assainissement*, lancés à l'occasion du Forum politique de haut niveau organisé en 2019. SECTOR a pris part aux campagnes respectivement menées en 2018 et 2019 dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau et de la Journée mondiale des toilettes. En outre, sector dirige la contribution de l'OIT à l'initiative interinstitutionnelle sur la récupération de l'eau, l'accès à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (EAH) sur les lieux de travail et les conditions de travail des travailleurs de l'assainissement.

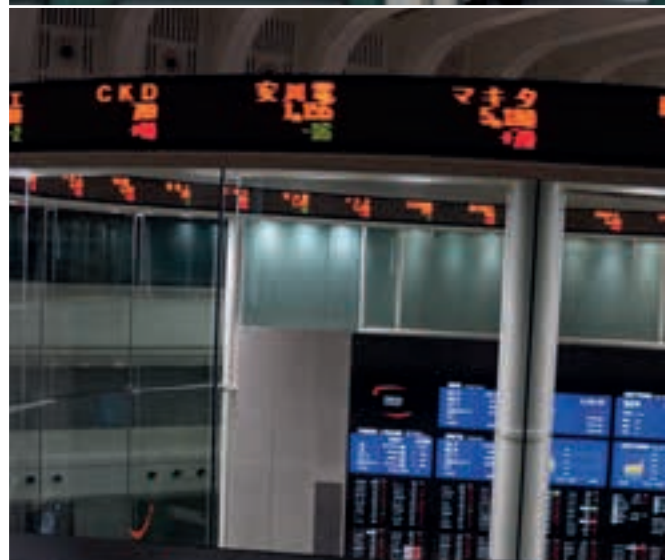
Cette dernière collaboration a abouti à la publication d'une évaluation initiale conjointe intitulée *Santé, sécurité et dignité des travailleurs de l'assainissement* avec la Banque mondiale, l'OMS et WaterAid.

Services financiers et professionnels

Si la contribution du secteur des services financiers à l'emploi dans le monde s'est intensifiée après la crise financière, et devrait s'accroître dans les années à venir, la mondialisation et les nouvelles technologies continueront de se répercuter avec force sur le mode d'organisation du secteur financier. Des innovations se font jour en matière d'investissements à impact et de financements mixtes; elles pourraient drainer la promotion des ODD et contribuer à la croissance et à la création d'emplois.

DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

En septembre 2019, SECTOR a fait paraître un document de travail sur *La législation et la pratique en matière de protection des lanceurs d'alerte dans le secteur public et le secteur des services financiers*.





Médias; culture; arts graphiques

Les secteurs de la culture et de la création créent près de 30 millions d'emplois dans le monde; pour autant, leur évolution est rapide du fait des technologies, et se caractérise par un recours accru au travail indépendant.

La violence et le harcèlement ont gangréné l'industrie du spectacle, et les attaques contre les journalistes sont en hausse. Dans le monde du sport, les syndicats d'athlètes se penchent de plus en plus sur des questions telles que la liberté syndicale et le dialogue social, la sécurité et la santé au travail, la protection sociale et l'égalité.

DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

SECTOR a publié en 2019 un document de travail relatif aux *Défis et perspectives en matière de travail décent dans les secteurs de la culture et des médias*. Ce document examine la situation de l'emploi dans 16 pays, ainsi que les moyens d'action permettant d'améliorer les droits à un traitement équitable des travailleurs exerçant dans le secteur des médias et de la culture.

En outre, dans le contexte du débat en cours sur l'avenir du travail, SECTOR a collaboré avec le Département de la protection sociale en vue d'analyser les systèmes de protection sociale en vigueur dans différents pays et leurs modalités d'application aux travailleurs de l'industrie du spectacle. Cela s'est traduit par un exercice de cartographie des systèmes de protection sociale et de leur champ d'application pour les travailleurs du secteur des médias et du spectacle; les conclusions de cet exercice permettront de mieux éclairer les recherches portant sur l'adaptation des mécanismes de protection sociale à la spécificité des travailleurs exerçant leurs talents dans les secteurs de la culture et de la création.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Les 27 et 28 mai 2019, SECTOR a pris part aux travaux de la Conférence internationale des Free-lance de la FIM, organisée à Copenhague par la Fédération internationale des musiciens (FIM), et a animé un débat sur les lacunes dont souffrent les musiciens indépendants en matière de protection sociale. Le soutien de l'OIT a permis de recenser les principaux axes d'actions s'articulant autour de l'accès à la sécurité et à la santé.



SECTOR a par ailleurs présenté le texte de la toute nouvelle convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019 assortie de sa recommandation (n° 206), ainsi que les résultats préliminaires de l'enquête sur le harcèlement sexuel dans l'industrie du spectacle, menée auprès des syndicats, lors de la réunion du Comité exécutif d'UNI MEI Global et du groupe de travail d'UNI MEI Global Women à Madrid, Espagne, le 14 octobre 2019.

COHÉRENCE DES POLITIQUES

SECTOR a soutenu une campagne pilotée par l'UNESCO dans le but de mettre en place des mécanismes nationaux visant à assurer la sécurité des journalistes et de renforcer ces mécanismes en y incorporant la perspective du travail décent. Si les attaques perpétrées contre les journalistes constituent une violation grave de la liberté d'expression, elles relèvent aussi de la violence sur le lieu de travail; c'est là que peut intervenir l'OIT par le biais de la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement et de la recommandation (n°206), 2019, nouvellement adoptées.

Annexe I.

Réunions mondiales: représentation géographique et répartition par genre, en 2018-19

Réunion d'experts chargés d'adopter les Principes directeurs sur la promotion du travail décent et de la sécurité routière dans le secteur des transports, Genève, 23-27 septembre 2019



Réunion technique chargée de promouvoir un échange de vues sur la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie intégrée visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac, Kampala, Ouganda, 3-5 juillet 2019



Réunion sectorielle sur la promotion du travail décent et de la sécurité et de la santé dans le secteur de la foresterie, Genève, 6-10 mai 2019



Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans la gestion des déchets électriques et électroniques, Genève, 9-11 avril 2019



Réunion sectorielle sur le recrutement et le maintien dans l'emploi des gens de mer et sur l'amélioration des possibilités offertes aux femmes marines, Genève, 25 février-1er mars 2019



Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de travail décent et productif en raison de la numérisation dans les industries chimiques et pharmaceutiques, Genève, 10-12 décembre 2018



Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime, Genève, 19-20 novembre 2018



Forum de dialogue mondial sur les conditions d'emploi du personnel dans l'enseignement supérieur, Genève, 18-20 septembre 2018



Réunion d'experts chargés d'adopter des directives sur le travail décent dans les services publics d'urgence, Genève, 16-20 avril 2018



Réunion d'experts chargés d'adopter un recueil de directives sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction et de la réparation navales, Genève, 22-26 janvier 2018



Annexe II.

Réunions régionales et nationales

- Conférence africaine sur la qualité de l'éducation de la petite enfance et la professionnalisation des éducateurs afin de promouvoir la version arabe des Directives de l'OIT sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance, Casablanca, Maroc, 4-5 décembre 2019
- Atelier national tripartite sur l'amélioration de la sécurité et la santé au travail dans l'industrie du recyclage des navires en Inde, Mumbai, Inde, 26-27 septembre 2019
- Atelier tripartite OIT- ARLAC visant à promouvoir les emplois de qualité et le travail décent dans l'économie rurale, Harare, Zimbabwe, 23-27 septembre 2019
- Atelier technique tripartite pour la région de la SADC intitulé «Investir dans les personnels de santé: l'emploi et le travail décent dans le secteur de la santé», Johannesburg, Afrique du Sud, 10-12 septembre 2019
- Atelier sous-régional tripartite sur la promotion des «Directives de l'OIT sur le travail décent et le tourisme socialement responsable», Arusha, Tanzanie, 21-22 mai 2019
- Atelier intitulé «Mettre en valeur le potentiel des économies rurales en investissant dans le développement des compétences et l'employabilité des jeunes dans le secteur agricole en Afrique centrale», Brazzaville, République du Congo, 12-14 février 2019
- Réunion sous-régionale sur la sécurité dans le transport routier de marchandises dans le bassin du Mékong, Bangkok, Thaïlande, 15-17 janvier 2019
- Conférence de l'Asie du Sud Est sur la coordination régionale et la lutte contre la traite et l'exploitation par le travail dans le secteur de la pêche: comprenant un atelier sur le renforcement de la coordination régionale pour lutter contre la traite et l'exploitation par le travail dans la pêche (Bali, Indonésie, 26-27 novembre 2018); et un atelier sur la promotion du travail décent pour les pêcheurs en Asie du Sud Est (Bali, Indonésie, 28-29 novembre 2018)
- Atelier tripartite sur le travail décent pour les jeunes au cœur de la transformation rurale dans les pays de la Communauté de développement des pays de l'Afrique australe (SADC), Harare, Zimbabwe, 21-23 août 2018
- Dialogue national tripartite sur l'avenir du travail dans le secteur des plantations de thé au Sri Lanka, Colombo, Sri Lanka, le 14 juin 2018.

Département des politiques sectorielles
Organisation internationale du Travail

4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse
www.ilo.org/sector

ISBN 978-92-2-031531-6

